



Audit externe, participation

Par Lumiere

Bonjour, mon entreprise publique a décidé de faire appel à un cabinet externe pour réaliser un audit organisationnel au sein d'une équipe. Suis-je obligée d'y participer, sachant qu'ici il s'agit d'un prétexte pour apporter une nouvelle organisation connue d'avance par les responsables demandeurs de l'audit. Il nous a été dit que l'équipe auditée n'aura pas accès aux résultats du cabinet conseil, seuls les demandeurs auront accès et c'est eux et seulement eux qui donneront les directives pour la nouvelle organisation. Je sens le traquenard et ne souhaite pas y contribuer. Quels sont mes droits pour ne pas participer à l'audit en question ? Je vous remercie des pistes que vous proposerez et peux bien sûr compléter ma demande si nécessaire.
Bien sincèrement.